

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 23 septembre 2025**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, situé au 2270, avenue Mailhot, à Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélanger, Joël, (visioconférence)
Benoit, Ariane
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane,
Chaput, Pierre-Luc,
Choinière, Michel,
Gélinas, Maryse,

Hébert, Nicolas,
Laforest, Hélène,
Laperle, Caroline,
Loranger, Amélie,
Malenfant, Daniel,
Soumara, Abdourahaman.

Avaient avisé de leur absence, messieurs :

Caron-Bolduc, Colin,
Lussier, Philippe.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Brisebois, Patrice, directeur général par intérim,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
Soumis, Jean-François, membre du personnel cadre participant,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Bouchard, Marie France, directrice du Service des ressources éducatives,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Leblanc, Pascal, directeur du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton et des Services éducatifs en formation générale des adultes,
Messier, Jenny, coordonnatrice au Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance, à 19 h 44.

Adoption de l'ordre du jour

CA-25-09-317 M^{me} Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Approbation de participation en visioconférence

CA-25-09-318 À la suite de la demande déposée en ce sens, M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Joël Bélanger à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

Secrétaire

Période de questions

Voici la question qui a été posée sur le site internet du Centre de services scolaire :

M. Patrick Théroux, président, SEVM, demande : «*En juin dernier, de grandes difficultés ont été rencontrées lors de l'émission des hypothèses d'organisation scolaire au secondaire, notamment à polyvalente Robert-Ouimet (PRO) et la polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD). Dès lors, il était clair pour les enseignants de ces écoles que la confection des horaires allait être compliquée. Si, à la PRO, les enseignants ont été en mesure de recevoir leurs horaires et la liste des élèves qui allaient leur être confiés deux jours environ avant le début le des classes, à la PHD ce fut une tout autre histoire. Les enseignants ont donc accueilli les élèves sans préparation ou presque dans tout ce chaos. Les journées pédagogiques de la rentrée permettent aux enseignants de prendre connaissance des dossiers des élèves auxquels ils enseigneront, notamment les nombreux élèves intégrés ayant des besoins particuliers. Rien de tout cela n'a pu être fait pendant les journées pédagogiques. Ce sont 4 journées très importantes pour les enseignants, car elles permettent d'être préparés adéquatement pour accueillir les élèves. Tout ce cafouillage aura fait en sorte que ces journées pédagogiques ont été gaspillées, voire perdues. Il est à souhaiter que cette situation soit corrigée en tous points et que les enseignants soient en mesure d'obtenir leurs horaires et les listes de leurs élèves dès la rentrée au lieu de se faire dire d'être à l'affut de leurs courriels ou qu'ils peuvent venir travailler à l'école durant la fin de semaine et lors de la journée de congé... de la fête du Travail.*

Qu'entend donc faire le CSSSH en vue de la prochaine rentrée scolaire? Est-ce qu'un post-mortem de cette rentrée chaotique à la PHD sera fait? Si oui, est-ce que les organisations syndicales seront informées des constats faits par le CSSSH? Quelles seront les mesures mises en place afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise?».

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, invite M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim, à répondre à la question.

M. Brisebois informe les membres que le début de l'année scolaire à la polyvalente Hyacinthe-Delorme à la polyvalente Robert-Ouimet n'a pas répondu aux attentes en matière de préparation et de diffusion des horaires. Cette situation devra être corrigée. Un post mortem est actuellement en cours auprès des établissements concernés, et nous tiendrons nos partenaires syndicaux informés des constats établis ainsi que des mesures correctives envisagées. Un plan d'action sera présenté aux deux établissements.

Sur une note positive, les directions observent que la rentrée s'est globalement bien déroulée. Les élèves n'ont pas été affectés par les enjeux liés aux horaires, à l'exception de la question des casiers, pour laquelle les parents avaient été préalablement informés.

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Bloc de résolutions et de reddition de comptes

M^{me} Hélène Laforest propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025, de même que l'abrogation des politiques et du règlement suivants :

- Politique 109 – *Perfectionnement des commissaires*;
- Politique 115 – *Révision de décision visant une ou un élève*;
- Règlement 179 – *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

et de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

- Reddition de comptes relative à la *Loi favorisant la divulgation des actes répréhensibles* (pour la période jusqu'à l'abrogation);
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modification de plus de 10 % du montant initial d'un contrat;
- Affectation du personnel-cadre et du personnel de direction d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026;
- Prêt de services pour les hors-cadres et les cadres si la période de prêt est de plus de 90 jours;
- Nombre d'élèves à l'éducation des adultes pour l'année scolaire 2024-2025;
- Demandes de dérogation au Régime pédagogique acceptées, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, en regard de l'admission des élèves à l'école et de la fréquentation scolaire;
- Rapport annuel sur le nombre d'enfants visés par une demande de dérogation au Régime pédagogique pour une entrée hâtive au préscolaire et au primaire;
- Rapport annuel sur le nombre de transferts d'élèves ou de groupes d'élèves d'une école à une autre dans le cadre de l'application des critères d'admission.

Budget initial 2025-2026

Compte tenu du contexte actuel et du délai additionnel pour l'adoption du budget octroyé par le ministère de l'Éducation, ce point est ajourné au 29 octobre 2025.

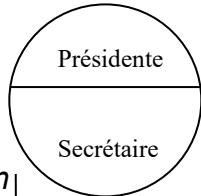
Encadrement budgétaire 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE

l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que :

Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE



Le ministre établit annuellement, après consultation des centres de services scolaires, et soumet à l'approbation du Conseil du trésor des règles budgétaires pour déterminer le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette qui est admissible aux subventions à allouer aux centres de services scolaires et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Ces règles budgétaires doivent être établies de façon à prévoir, relativement à l'allocation des subventions pour les dépenses de fonctionnement des centres de services scolaires, une répartition équitable. [...];

CONSIDÉRANT QU'

il s'avère important d'établir l'encadrement budgétaire 2025-2026 pour l'élaboration du budget initial du Centre de services scolaire ainsi que les budgets des établissements et des services;

CONSIDÉRANT QUE

les allocations scolaires 2024-2025 ont initialement été utilisées comme base de travail, tel que proposé par le MEQ, et que nous nous sommes ensuite arrimés au projet des règles budgétaires ainsi qu'au Règlement du taux de taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires éligibles pour l'année scolaire 2025-2026 reçu le 12 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE

nous avons finalement procédé aux ajustements pour donner suite à la réception, le 16 juillet 2025, des règles budgétaires 2025-2026 approuvées par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT

les consultations menées notamment auprès du comité de répartition des ressources et de ses sous-comités ainsi que du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT

la présentation effectuée au comité de vérification le 16 septembre 2025;

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter l'encadrement budgétaire pour l'année financière 2025-2026.

CA-25-09-320

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Détermination de signataires suite à l'octroi de contrat des services bancaires

- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur certains contrats de service des organismes publics, à l'article 37, permet l'adjudication de contrats de services financiers et bancaires de gré à gré;
- CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir du directeur général permet l'attribution de contrat gré à gré;
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour services bancaires avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) arrivait à échéance le 31 mai 2025,
- CONSIDÉRANT QUE** deux institutions financières ont été sollicitées afin d'obtenir une soumission pour services bancaires soit la FCDQ et la Banque Nationale (BN);
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les services bancaires a été octroyé à la Banque Nationale par la direction générale;
- CONSIDÉRANT QUE** les opérations de nature bancaire du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe soient transigées à la Banque Nationale ;
- CONSIDÉRANT QUE** les fondés de pouvoir autorisés à exercer les pouvoirs conférés au paragraphe 1 de la présente, soient les personnes occupant les postes décrits ci-dessous (ci-après, les « Personnes autorisées ») :
- deux cosignataires parmi les personnes occupant les postes suivants :
- Patrice Brisebois, directeur général par intérim;
 - Karina St-Germain, directrice générale adjointe;
 - Sylvie Girard, directrice du Service des ressources financières.

CA-25-09-321

M. Abdouraham Soumara propose et il est unanimement résolu :

1. Que les personnes autorisées soient désignées pour exercer, pour et au nom du CSSSH, les pouvoirs suivants, le tout conformément aux personnes autorisées ci-haut mentionnées :

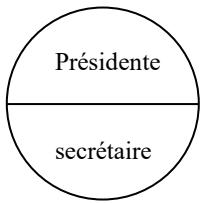
Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

Secrétaire

- a. signer et exécuter tout contrat, document ou convention avec la Banque Nationale, nécessaire à l'usage des services bancaires et l'administration des comptes du Centre de services scolaire, ouverts auprès de la Banque Nationale;
 - b. exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion des comptes bancaires, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, demander l'ouverture et la fermeture des comptes, négocier et signer au nom du Centre de services scolaire l'adhésion aux services en ligne de la Banque Nationale et l'adhésion aux services de réception de relevés de compte sous forme électronique ou tout autre service accessoire à la gestion des comptes bancaires offerts par la Banque Nationale;
 - c. agir à titre de signataires aux comptes bancaires du Centre de services scolaire et administrateurs pour les différents services automatisés offerts par la Banque Nationale;
 - d. recevoir de la Banque Nationale les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit du compte du Centre de services scolaire; certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre le Centre de services scolaire et la Banque Nationale.
2. Qu'une personne parmi les personnes occupant les postes suivants :
- Patrice Brisebois, directeur général par intérim ;
 - Karina St-Germain, directrice générale adjointe ;
 - Sylvie Girard, directrice du Service des ressources financières.
- soit autorisée à désigner par écrit des personnes de son choix (ci-après, les « Personnes désignées ») afin de leur conférer tous les pouvoirs mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, sujet aux limitations ou restrictions pouvant figurer dans ladite désignation. Telle désignation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par écrit;
3. Que la Banque Nationale soit autorisée à accepter pour dépôt au crédit du Centre de services scolaire, le montant de tous les chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets endossés en faveur du Centre de services scolaire et déposés par les Personnes autorisées ou les Personnes désignées ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement, « pour dépôt au compte du bénéficiaire » ou toute autre mention équivalente;
 4. Que la Banque Nationale soit autorisée et requise d'honorer, de payer et de débiter le compte du Centre de services scolaire, du montant de tous les effets et autres instruments signés, tirés, acceptés ou endossés pour le Centre de services scolaire et portant la signature des Personnes autorisées ou des Personnes désignées ;



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

5. Que tous les documents, les désignations, les garanties, les effets tirés, acceptés ou endossés comme stipulé ci-dessus seront valides et lieront le Centre de services scolaire;
 6. Que soient fournis, à la Banque Nationale, les documents suivants ainsi que tout autre document à la demande de la Banque Nationale;
 - a. une copie certifiée conforme de la présente résolution ou un extrait certifié conforme du procès-verbal adoptant la présente résolution;
 - b. une attestation de fonction certifiée comprenant la liste des noms des Personnes autorisées aux fins ci-dessus;
 - c. toute désignation certifiée ou révocation, accordée aux termes du paragraphe 2 de la présente résolution.
 7. Que la Banque Nationale soit avisée par écrit de tous les changements qui pourraient survenir concernant la liste des Personnes autorisées et la liste des Personnes désignées ; telles listes lorsque reçues par la Banque Nationale lieront le Centre de services scolaire jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à la Banque Nationale et que celle-ci en ait accusé réception;
 8. Que le secrétaire ou un autre dirigeant du Centre de services scolaire, soit par les présentes, autorisé, pour le compte du Centre de services scolaire, de certifier une copie de la présente résolution et de certifier les noms et les fonctions des Personnes autorisées et des Personnes désignées.

Demandes d'ajout d'espace PQI 2026-2036

CONSIDÉRANT le développement de la clientèle à l'éducation préscolaire 4 ans;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle au préscolaire, au primaire, au secondaire et en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la situation actuelle des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

la volonté de certaines municipalités de développer des projets d'infrastructure en partenariat avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de procéder aux demandes d'ajout d'espace suivantes :

Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

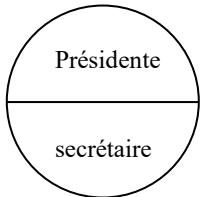
Secrétaire

- Ajout de 10 classes à l'école Sacré-Cœur d'Acton Vale;
- Construction d'une école primaire de 24 classes à Saint-Hyacinthe;
- Ajout de places au secondaire dans l'aile Pratte de l'immeuble Samuel-Casavant;
- Construction d'une nouvelle école secondaire de 2000 places;
- Ajout de 4 classes modulaires à l'école Saint-Sacrement, dès l'été 2026;
- Ajout de 8 classes modulaires à l'école secondaire Casavant, dès l'été 2026;
- Construction de la première phase de 12 classes d'une école primaire modulaire pour l'été 2027;
- Construction de la première phase de 520 places d'une école secondaire modulaire pour l'été 2028;
- Ajout de places à la polyvalente Robert-Ouimet;
- Agrandissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe pour sécuriser les ateliers de charpenterie, de plomberie et d'électricité tout en augmentant la capacité de deux groupes en électricité;
- Ajout d'une bibliothèque partagée avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton et ajout d'un gymnase à l'école des Moissons;
- Remplacement de l'immeuble Saint-Hugues de l'école Saint-Hugues–Saint-Marcel;
- Remplacement de l'immeuble Saint-Louis de l'école aux Quatre-Vents;
- Agrandissement de l'école de la Croisée, afin d'y ajouter deux classes de préscolaire 4 ans, de retirer deux locaux temporaires et d'y aménager un gymnase;
- Ajout d'un nouvel édifice à l'école Henri-Bachand, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Liboire, afin, notamment, de remplacer le local temporaire et d'ajouter un local pour l'enseignement de la musique ainsi que deux classes de préscolaire 4 ans.

Entérinement de l'entente d'utilisation conjointe de services entre le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton

CONSIDÉRANT la résolution #131-25 acceptant la proposition du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour conclure une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le dernier protocole d'entente a été dénoncé en 2024 et que la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton utilise des locaux à son usage exclusif dans l'école Saint-Nazaire, notamment une bibliothèque municipale, et qu'aucun protocole d'entente entre les Parties n'est en vigueur;



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton assumera les frais reliés à l'entretien du parc-école et de la pelouse effectué par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la volonté des deux Parties de mettre à jour l'entente qui les lie et les taxes qui s'y appliquent;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires au protocole d'entente d'utilisation conjointe de services;

CA-25-09-323

M^{me} Caroline Laperle propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à signer le protocole d'entente pour la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton.

Désignation aux comités du conseil d'administration

CA-25-09-324

M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu de nommer M^{me} Caroline Laperle à titre de membre du comité de vérification.

Rapport du directeur général par intérim

M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Ajournement de la séance

CA-25-09-325

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'ajourner la présente séance au 29 octobre 2025, à 19 h 30.

Présidente

Secrétaire générale